

CORRIGENDUM 1

6.114.3 Test circuits

Replace the existing fourth paragraph of this subclause by the following new paragraph:

For three-pole in one enclosure type circuit-breakers, single pole testing is permissible provided that the correct transient recovery voltages to earth (enclosure) are achieved.

6.114.3 Circuits d'essais

Remplacer le quatrième alinéa existant de ce paragraphe par le nouvel alinéa suivant:

Pour les disjoncteurs tripolaires à enveloppe unique, un essai en monophasé est admis, à condition que des tensions transitoires de rétablissement à la terre atteintes (enveloppe) soient acceptables.